



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le jeudi 24 octobre 2019 — N° 73**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de souligner le 45<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Les Rayons de soleil (FADOQ) Montpellier.

---

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de la résidence Place Kensington inc.

---

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Légion royale canadienne filiale 4 Verdun.

---

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire de la Société Alzheimer de Granby et région inc.

---

M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de féliciter trois entreprises de la circonscription de Rivière-du-Loup–Témiscouata lauréates du concours de l'Ordre national du mérite agricole.

**24 octobre 2019**

---

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de féliciter le collège Mont-Notre-Dame de Sherbrooke inc. pour sa participation au Pacte de l'école québécoise.

---

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner la tenue du premier Séminaire des profs, activité organisée par l'Assemblée nationale.

---

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Noëlla Leclerc pour ses 30 ans de service au sein de la fabrique de la paroisse Sainte-Cécile du Bic.

---

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Denis Fortier, propriétaire de la Boulangerie Georges inc., pour son engagement communautaire.

---

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner le succès du programme Parents à l'école offert par le centre d'éducation des adultes Le Parallèle.

---

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 03.

---

24 octobre 2019

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le plan stratégique 2019-2022 de l'Institut national de santé publique du Québec.  
(Dépôt n° 1100-20191024)

---

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 septembre 2019 par Mme Hébert (Saint-François) concernant les services de santé de proximité dans la MRC de Coaticook;  
(Dépôt n° 1101-20191024)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 octobre 2019 par Mme Hébert (Saint-François) concernant les services de santé de proximité dans la MRC de Coaticook;  
(Dépôt n° 1102-20191024)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 septembre 2019 par Mme Dorion (Taschereau) concernant un ajustement des dettes des personnes assistées sociales;  
(Dépôt n° 1103-20191024)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 septembre 2019 par Mme Picard (Soulanges) concernant la sauvegarde de la forêt Rousseau et de ses milieux humides situés dans la municipalité de Pincourt.  
(Dépôt n° 1104-20191024)

---

**24 octobre 2019**

---

M. le président dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 10 octobre 2019:

Décision 2048 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la masse salariale additionnelle versée aux députés de certaines circonscriptions électorales en raison des inondations survenues au printemps 2019;

(Dépôt n° 1105-20191024)

Décision 2049 concernant le Règlement sur les ressources financières attribuées à la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

(Dépôt n° 1106-20191024)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient les votes reportés, le 23 octobre 2019, sur la motion proposée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) et sur la motion d'amendement proposée par M. Gaudreault (Jonquière), aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Gaudreault (Jonquière).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion de la députée de Maurice-Richard soit amendée de la manière suivante :

Au premier alinéa, ajouter, après les mots « recèle un patrimoine », le mot « historique, »;

**24 octobre 2019**

---

Au dernier alinéa, remplacer les mots « son caractère naturel exceptionnel » par les mots « ses caractères naturel et historique exceptionnels ».

La motion d'amendement est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 217 en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion amendée de Mme Montpetit (Maurice-Richard).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale réitère solennellement que l'île d'Anticosti est un joyau naturel qui recèle un patrimoine historique, géologique et paléontologique dont la valeur universelle et exceptionnelle est mondialement reconnue;

QU'elle rappelle que l'ensemble des claims pétrolier et gazier ont été rachetés dans le passé par l'État afin de préserver la beauté et le patrimoine unique de cette île;

QU'elle rappelle que suite à la demande du gouvernement du Québec en 2017, le gouvernement fédéral a inscrit l'île d'Anticosti sur la liste des sites du patrimoine mondial au Canada et que cette étape est celle qui précède la candidature officielle au patrimoine mondial de l'UNESCO;

QU'elle prenne acte que le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs a soumis à plusieurs reprises des recommandations défavorables à la création d'une bande de protection des berges de l'île;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de mettre en place une bande de protection des berges de l'île sans tarder et de s'engager formellement à protéger l'île d'Anticosti, à conserver ses caractères naturel et historique exceptionnels et à soutenir sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO en prenant les mesures nécessaires.

**24 octobre 2019**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **218** en annexe)

Pour : **100** Contre : **0** Abstention : **0**

### **Motions sans préavis**

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant le projet GNL Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. LeBel (Rimouski), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'exploit du comédien Patrice Coquereau qui, en août dernier, a parcouru à la marche les 570 kilomètres séparant Longueuil et Rimouski dans le but de démystifier et de sensibiliser la population aux troubles anxieux;

QUE l'Assemblée nationale enjoigne au gouvernement de bonifier les ressources en santé mentale et d'octroyer une aide financière supplémentaire aux organismes en place, dans les meilleurs délais, pour rendre les traitements des troubles anxieux accessibles à tous.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

La motion est mise est voix; un appel nominal est exigé.

24 octobre 2019

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 219 en annexe)

Pour : **94** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le mois de la sensibilisation au Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité;

QU'elle rappelle que plus d'un Québécois sur 20 a un diagnostic de TDAH et qu'il s'agit du trouble psychiatrique de l'enfant le plus fréquent au pays;

QU'elle rappelle que les enfants touchés par ce trouble sont bien souvent catégorisés comme des enfants problématiques et que, malheureusement, ils font encore les frais de ces stigmates;

QU'elle rappelle que ce trouble est de nature neurobiologique, que sa nature est complexe et qu'il affecte de nombreux pans de la vie des personnes touchées;

QU'enfin, elle réitère l'importance de l'implication de tous les acteurs de la société civile concernée, du parent aux chercheurs, afin de faire en sorte que cette condition de santé n'empêche personne de s'épanouir complètement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

24 octobre 2019

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fortin (Pontiac), conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

Considérant les risques de développer une maladie pulmonaire sévère et les décès possibles associés à l'usage de cigarettes électroniques;

Considérant qu'un premier cas québécois de maladie respiratoire grave liée au vapotage a été détecté et qu'il existe un grand nombre d'utilisateurs de la cigarette électronique au Québec;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le vapotage est un enjeu majeur de santé publique;

QU'elle exige que le gouvernement caquiste resserre dès maintenant la réglementation sur le vapotage;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de bonifier dès maintenant les campagnes de sensibilisation sur les effets de la cigarette électronique, particulièrement pour les jeunes.

La motion est mise aux voix; un appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 220 en annexe)

Pour : **93** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Mélançon (Verdun), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant des consultations pour doter le Québec d'un hymne national officiel; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

24 octobre 2019

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques, le lundi 4 novembre 2019 de 14 heures à 18 heures, le mardi 5 novembre 2019 de 10 heures à 11 h 30, après les affaires courantes jusqu'à 17 h 45 et de 19 h 30 à 21 heures, le mercredi 6 novembre 2019 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, le jeudi 7 novembre 2019 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, le lundi 11 novembre 2019 de 14 heures à 17 h 45, le mardi 12 novembre 2019 de 10 heures à 12 heures, après les affaires courantes jusqu'à 18 h 15 et de 19 h 30 à 21 heures et le mercredi 13 novembre 2019 après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 17 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Fédération des commissions scolaires du Québec  
Association des commissions scolaires anglophones du Québec  
Centrale des syndicats du Québec  
Confédération des syndicats nationaux  
Fédération autonome de l'enseignement  
Directeur général des élections du Québec  
Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement  
Commission scolaire des Navigateurs  
Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec  
Fédération des comités des parents du Québec  
Association des comités de parents anglophones  
L'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques  
APPELE-Québec  
Conseil supérieur de l'éducation

24 octobre 2019

---

Association des enseignantes en préscolaire du Québec  
Association québécoise du personnel de direction des écoles  
Association of Administrators of English School of Quebec  
Société Makivik  
Association des directions générales des commissions scolaires  
L'Institut du Nouveau Monde  
Fédération des cégeps  
Institut de coopération pour l'éducation des adultes  
Fédération québécoise des municipalités  
Union des municipalités  
Je protège mon école publique  
Cree school board  
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys  
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries  
Comité de parents de la Commission scolaire de Montréal  
Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue, la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais et la région du Nord-du Québec conjointement  
Mme Catherine Harel-Bourdon, présidente de la CSDM, pour Concertation des commissions scolaires des régions de Montréal et Laval conjointement  
Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie conjointement  
Table de concertation 04-17 (Mauricie-Centre-du-Québec)  
Regroupement des commissions scolaires de la Capitale-Nationale, de Chaudière et du Saguenay–Lac-St-Jean conjointement  
Association québécoise des cadres scolaires  
L'école ensemble  
Association québécoise de la garde scolaire  
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec  
Fédération des transporteurs par autobus du Québec

24 octobre 2019

---

Regroupement des commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et de la région de la Côte-Nord conjointement  
Commissions scolaires des régions des Laurentides et de Lanaudière conjointement

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes à la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé des organismes entendus conjointement soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 16 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 10 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 4 minutes 10 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 4 minutes 10 secondes pour la députée indépendante;

QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

24 octobre 2019

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 18, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec.

24 octobre 2019

---

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2019, Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) s'adressera à Mme LeBel, ministre de la Justice, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La nécessité pour le gouvernement caquiste de mettre en place des mesures concrètes afin de renforcer la protection des consommateurs québécois, notamment les jeunes, en matière de gestion des finances personnelles ».

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 23 octobre 2019, sur la prise en considération du rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, ainsi que sur les amendements transmis par M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Le débat terminé, M. Picard, premier vice-président, procède à la mise aux voix des amendements.

---

24 octobre 2019

---

À 12 h 40, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux quelques instants afin de réunir les leaders parlementaires pour organiser la mise aux voix des amendements proposés.

---

Les travaux reprennent à 12 h 48.

---

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée qu'il a été convenu de procéder à une mise aux voix individuelle des amendements de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Est d'abord mis aux voix l'amendement de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

L'amendement est adopté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à l'article 5; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur les amendements proposés par Mme Rizqy (Saint-Laurent) et sur le rapport amendé de la Commission de la culture et de l'éducation sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

#### *Adoption*

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 25, Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

---

**24 octobre 2019**

---

À 12 h 59, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 15 heures.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, proposant que le projet de loi n° 25, Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 25 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic, ainsi que les amendements transmis par M. Rousselle (Vimont).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, procède à la mise aux voix des amendements.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée, qu'à la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, qu'il a été convenu de procéder à une mise aux voix individuelle des amendements de M. Rousselle (Vimont).

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par M. Rousselle (Vimont) à l'article 2; un vote par appel nominal est exigé.

24 octobre 2019

---

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, les votes sur les amendements proposés par M. Rousselle (Vimont) et sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

#### *Adoption*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 25 septembre 2019, sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, proposant que le projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 17 h 07, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

---

Les travaux reprennent à 18 heures.

---

#### **Débats de fin de séance**

À 18 heures, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Leitão (Robert-Baldwin) à M. Girard, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « L'impossibilité pour le ministère des Finances, de prévoir avec certitude l'inflation au-delà de deux ans, contrairement à ce que prétend le gouvernement caquiste avec le projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité »;

24 octobre 2019

---

- le deuxième, sur une question adressée par Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) à M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, portant sur le sujet suivant : « L'absence de plan du gouvernement caquiste pour l'industrie de l'aluminium dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean »;
- le troisième, sur une question adressée par M. Fortin (Pontiac) à Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « Les conditions de vie des résidents du CHSLD Villa-Bonheur de Granby ». M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, remplace la ministre pour ce débat.

---

À 18 h 38, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 29 octobre 2019, à 13 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

24 octobre 2019

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Gaudreault (Jonquière) :

(Vote n° 217)

POUR - 100

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Hébert (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caire (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Carmant (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Caron (CAQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Derraji (PLQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
	(Rimouski)	(Berthier)	

24 octobre 2019

---

Sur la motion de Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 218)

**POUR - 100**

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Hébert (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caire (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Carmant (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Caron (CAQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Derraji (PLQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
	(Rimouski)	(Berthier)	

24 octobre 2019

---

Sur la motion de M. LeBel (Rimouski), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 219)

**POUR - 94**

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Samson (CAQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Hébert (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Mélançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	

24 octobre 2019

---

Sur la motion de Fortin (Pontiac), conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 220)

**POUR - 93**

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Arcand (PLQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Asselin (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bachand (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Benjamin (PLQ)	(Groulx)	Marissal (QS)	Samson (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McCann (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Hébert (CAQ)	Mélançon (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Ménard (PLQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montpetit (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	(Rimouski)	(Berthier)	
Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)	
	(Lotbinière-Frontenac)		